

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 13 AVRIL 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_047 : LOGEMENTS DE FONCTION

L'an deux mille vingt et un, le treize avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 13 avril 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Christine TAMBORINI

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
mesdames Cindy COQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Marie-Christine CABAL.

Membres excusés :

Mesdames Sylvie FONTANILLES CRESPO, Martine LASSERRE, Danielle PATUREY,
Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Gilbert HANGARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Thierry DUFOUR (pouvoir à Christine TAMBORINI), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 AVRIL 2021

N° DEL2021_047 : LOGEMENTS DE FONCTION

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Un logement de fonction peut être attribué après avis du comité technique :

1. Pour nécessité absolue de service : ce dispositif est réservé :
 - aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité ;
 - à certains emplois fonctionnels.

Chaque concession de logement est octroyée à titre gratuit.

2. Pour occupation précaire avec astreinte :

Ce dispositif est réservé aux emplois tenus d'accomplir un service d'astreinte et qui ne remplissent pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement pour nécessité absolue de service.

L'arrivée d'un nouveau directeur général des services et des évolutions réglementaires nous conduisent à réévaluer la situation des logements de fonction de l'agglomération.

Deux logements de fonctions ont été antérieurement délibérés :

- Le responsable du chenil communautaire
- Le directeur général des services

Il est proposé de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction à l'Agglomération comme suit :

Concession de logement pour nécessité absolue de service :

- Responsable du chenil communautaire, pour des raisons de sécurité et de responsabilité dans le cadre de la garde et du soin des animaux ;
- Directeur général des services, emploi fonctionnel.

La concession de logement est octroyée à titre gratuit.

Les charges courantes liées au logement (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance, taxes, travaux d'entretien courant et menues réparations) sont acquittées par l'agent.

Cependant, en vertu du principe de parité entre la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale, il est possible pour les emplois fonctionnels de déroger à ces dispositions, il est donc proposé la prise en charge, par l'Agglomération, des fluides (eau, électricité, chauffage, gaz), pour cet emploi.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du comité technique des 1^{er} et 12 avril 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 42 voix pour, 4 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

FIXE la liste des emplois susceptibles de bénéficier d'un logement de fonction et leurs modalités de prise en charge tel que défini ci-dessus.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE madame la présidente à signer les conventions

Pour extrait conforme,
Fait le 13 avril 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL